



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Alain St-Vincent Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

Calendrier des séances du Conseil 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Louise Cusson et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront principalement, le **2^e lundi du mois** et qui débuteront à **19h30** :

Lundi	11 janvier	19 h 30
Lundi	8 février	19 h 30
Lundi	8 mars	19 h 30
Lundi	12 avril	19 h 30
Lundi	10 mai	19 h 30
Lundi	14 juin	19 h 30
Lundi	12 juillet	19 h 30
Lundi	9 août	19 h 30
Lundi	13 septembre	19 h 30
Lundi	4 octobre	19 h 30
Lundi	15 novembre	19 h 30
Lundi	13 décembre	19 h 30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit une municipalité

Adopté # 2020-12-240

DONNÉ À SAINT-LUCIEN, CE 2 août 2021.

Alain St-Vincent Rioux,
directeur général et secrétaire-trésorier